

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 28 avril 2009 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Denis Émond	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Lise Marchand
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Madame Brunelle Lafrenière	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivants :

Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président(e)

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 182 0409 :

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que
l'ordre du jour décrit au document 0409-05 soit adopté en

y ajoutant les articles suivants:

5.1 Condoléances.

6.1 Félicitations.

14.1 Logiciel informatique.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 183 0409 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire
tenue le 7 avril 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le
commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce
procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au
document 0409-06, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à
l'assistance.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale.
Monsieur Claude Leclerc soumet alors à l'attention des commissaires des recommandations
concernant un désaccord quant à l'offre de services du Séminaire Sainte-Marie et
l'autorisation d'un congé sans traitement d'un cadre. Les résolutions ci-après décrites sont
adoptées sur ces dossiers.

Désaccord sur
l'offre de services
du Séminaire
Sainte-Marie de
Shawinigan

RÉSOLUTION 184 0409 :

CONSIDÉRANT que le Séminaire Sainte-Marie de
Shawinigan, une école secondaire du réseau privé, a fait
l'annonce de l'obtention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de
l'autorisation d'offrir des services de préscolaire et de dispenser l'ordre d'enseignement
primaire, dès la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que cette demande découle notamment
de la baisse de la clientèle scolaire du Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de
l'Énergie subit depuis bon nombre d'années une décroissance marquée de sa clientèle
scolaire, soit environ 300 à 400 élèves par année (4 000 élèves en 10 ans), en raison de la
dénatalité sur son territoire, et ce, à l'instar des autres régions du Québec;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette réalité est également applicable pour les écoles primaires et secondaires de Shawinigan et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT que cette décroissance scolaire a pour effet que la Commission scolaire de l'Énergie, dans le cadre d'une saine gestion de son réseau d'établissement, doit fréquemment procéder à une réorganisation des écoles primaires de Shawinigan ayant pour conséquence la fermeture d'établissements et les déplacements de clientèles en raison notamment du faible taux d'occupation de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que la réussite d'une école repose sur plusieurs facteurs tels la mobilisation du personnel, le milieu socio-économique, le support et l'encadrement familial, les capacités et les habiletés des élèves, l'existence de services socioculturels et d'infrastructures sportives ainsi que le nombre d'élèves de l'école;

CONSIDÉRANT qu'une école privée recrute sa clientèle en procédant par une sélection des élèves qui connaissent de bons succès scolaires;

CONSIDÉRANT que l'école publique a, quant à elle, pour mandat de scolariser tous les jeunes du Québec sans discrimination, peu importe leur talent, leurs difficultés et leur milieu socio-économique;

CONSIDÉRANT que l'école publique accueille également les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit œuvrer dans un contexte où plusieurs de ses écoles sont identifiées par le MELS comme étant dans un milieu défavorisé;

CONSIDÉRANT que la décroissance de la clientèle scolaire a un effet direct sur les ressources humaines, financières et matérielles de la Commission scolaire de l'Énergie et que l'atteinte d'un équilibre budgétaire requiert actuellement des efforts importants;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec subventionne largement les écoles privées soit 60 % du coût d'admission en plus du transport des élèves du réseau privé, lequel transport est organisé et géré par le réseau public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie dispense déjà des services d'enseignement primaire de qualité en possédant toute l'expertise et les ressources appropriées;

CONSIDÉRANT que le fait d'autoriser la demande du Séminaire Sainte-Marie à offrir des services de préscolaire et de dispenser l'ordre d'enseignement primaire a pour conséquence de contribuer directement à accentuer subitement la diminution de la clientèle scolaire de la commission scolaire et à créer des impacts budgétaires néfastes tout en écrémant les écoles primaires de ses élèves qui réussissent bien à l'école;

Président(e)

CONSIDÉRANT également que la perte subite d'élèves risque fortement de générer la mise en disponibilité de personnel dont les coûts devront être absorbés totalement et uniquement par la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie signifie au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport son désaccord à ce que le Séminaire Sainte-Marie de Shawinigan soit autorisé à offrir des services de préscolaire et à dispenser l'ordre d'enseignement primaire;

QUE demande soit faite au MELS de reconsidérer sa décision d'autoriser le Séminaire Sainte-Marie à offrir les services de préscolaire et de dispenser l'ordre d'enseignement primaire;

QUE le MELS et le gouvernement du Québec soient invités à ne pas contribuer à compromettre l'équilibre des ressources de la Commission scolaire de l'Énergie et à les priver d'un bassin important d'élèves qui réussissent, mais plutôt à soutenir le réseau public d'éducation et à investir dans la promotion de l'école publique;

QUE finalement demande soit faite au MELS de ne pas subventionner le Séminaire Sainte-Marie pour les services offerts au préscolaire et pour la dispensation de l'ordre d'enseignement primaire.

Adopté majoritairement

Madame la commissaire Lise Marchand inscrit sa dissidence quant à la résolution 184 0409.

Demande d'un
congé sans
traitement

RÉSOLUTION 185 0409 : CONSIDÉRANT que madame Aline Badeaux, agente d'administration au Secrétariat général et Communications, a présenté une demande de congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT que le supérieur immédiat et la direction générale recommandent l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à raison de 20 % de sa tâche à madame Aline Badeaux, agente d'administration au Secrétariat général et Communications, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Adopté unanimement

Des résolutions sont ensuite adoptées concernant le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009 – 2012 ainsi que pour l'adhésion et la nomination de représentants à l'URLS de la Mauricie.

Président(e)

Projet – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2010 – 2010-2011 – 2011-2012

RÉSOLUTION 186 0409 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de plan 2009-2010 – 2010-2011 – 2011-2012, décrit au document 0409-07.

Adopté unanimement

Adhésion à l'URLS de la Mauricie et nomination de représentants à l'assemblée générale

RÉSOLUTION 187 0409 : CONSIDÉRANT l'historique du sport étudiant, des activités de loisirs et de la vie étudiante au sein des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT l'importance que notre organisation soit membre actif au sein de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère à l'U.R.L.S. de la Mauricie pour l'année scolaire 2009-2010;

QUE, par ailleurs, soient désignés pour agir à titre de représentants de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de l'U.R.L.S. de la Mauricie les commissaires suivants :

- ✓ monsieur Réal Julien, commissaire;
- ✓ monsieur Marco Trottier, commissaire.

Adopté unanimement

Le directeur général adjoint, monsieur Renaud Lévesque soumet des recommandations concernant le partage des frais de transport scolaire 2007-2008 et une précision relative aux critères d'inscriptions 2009-2010. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Partage des frais de transport scolaire 2007-2008

RÉSOLUTION 188 0409 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise des services de transport scolaire pour la Commission scolaire Central Québec et pour le Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que les coûts d'administration du service, les charges nettes de taxes (T.P.S. et T.V.Q.) ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2007-2008 sont partagés entre les partenaires ci-avant cités ;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la répartition à chaque organisme est basée sur la déclaration des effectifs scolaires transportés, telle que confirmée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord quant au partage des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE :

- ✓ que le partage des frais d'administration soit calculé à raison de 30 \$ par élève de la Commission scolaire Central Québec et 80 \$ par élève du Séminaire Sainte-Marie;
- ✓ que les charges nettes de taxes ainsi que le surplus/déficit d'opération du transport scolaire 2007-2008 soient répartis selon les taux suivants :
 - ◆ Commission scolaire de l'Énergie : 88,01 %
 - ◆ Commission scolaire Central Québec : 4,24 %
 - ◆ Séminaire Sainte-Marie : 7,75 %

Adopté unanimement

Critères
d'inscription 2009-
2010 - Précision

RÉSOLUTION 189 0409 :
04 en date du 20 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que les critères d'inscription 2009-2010 ont été adoptés tels que décrits au document 0109-

CONSIDÉRANT l'énoncé suivant :

- ✓ À la page A-8, pour l'école Centrale à La Tuque, « Au sud : quartier Bertrand jusqu'à la rue des Bouleaux (côté de rue numéros civiques impairs) »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que l'élève (TREG20129908) actuellement domicilié à un numéro civique pair de cette rue et fréquentant l'école Centrale, ne soit pas considéré comme étant hors secteur d'appartenance aux fins du transport scolaire pour l'année scolaire 2009-2010.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 190 0409 :
Lafontaine, est récemment décédé;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Lafontaine, fils du vice-président de la commission scolaire monsieur Serge

Président(e)

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Serge Lafontaine et à sa famille.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les commissaires, des résolutions de félicitations sont successivement adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 191 0409 : CONSIDÉRANT que deux élèves de l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, Jean-François Cloutier et Pierre-Luc St-Onge, se sont à nouveau illustrés lors de la finale québécoise de la Super Expo-sciences Bell qui a eu lieu au Cégep de Trois-Rivières du 16 au 19 avril dernier;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Mauricie et de la Commission scolaire de l'Énergie se sont fortement démarqués pour leur projet H₂O en péril, lequel projet vise à expérimenter une solution à base de dihydroxyde de calcium et de sulfite de cuivre afin de vérifier si elle peut éliminer les fameuses algues bleues qui envahissent nos lacs;

CONSIDÉRANT que les deux élèves ont reçu deux bourses, l'une de 500 \$ du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et l'autre de 2 000 \$ de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT également que ces élèves représenteront la Commission scolaire de l'Énergie et la Mauricie et le Québec à l'Expo-sciences pancanadienne qui aura lieu à Winnipeg au mois de mai prochain puis se rendront en Tunisie en juillet pour représenter le Canada à la finale internationale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à Jean-François Cloutier et Pierre-Luc St-Onge de l'école secondaire Paul-Le Jeune pour leur succès à la Finale québécoise de la Super Expo-sciences Bell;

QUE des félicitations soient également adressées au personnel enseignant qui supportent et accompagnent ces deux élèves soit, madame Nathalie Deschênes et monsieur Éric Laberge.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 192 0409 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a organisé son 1^{er} Gala entrepreneurial qui a eu lieu le 27 avril dernier à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que ce gala vise à mettre en valeur les projets entrepreneuriaux des écoles et des centres de la commission scolaire;

Président(e)

CONSIDÉRANT que vingt-sept (27) projets décrits au document 0409-08 furent retenus dans le cadre de cette finale locale du Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que parmi les vingt-sept (27) projets finalistes, huit (8) projets furent sélectionnés pour la finale régionale du Concours québécois en entrepreneuriat à savoir :

Catégorie primaire, premier cycle

Mon sac réutilisable, école Saint-Joseph, Shawinigan

Catégorie primaire, deuxième cycle

Des vœux de Noël très spéciaux, école La Providence, Saint-Tite

Catégorie primaire, troisième cycle

Pour une école en santé : Projet collation, école La Providence, Saint-Tite

Catégorie secondaire, premier cycle

Papeterie R.R.R. (recycler, réutiliser, réinventé), école des Boisés, Saint-Alexis-des-Monts

Catégorie secondaire, deuxième cycle

Éco Bougie, école Notre-Dame-de-l'Assomption, La Tuque secteur Parent

Catégorie secondaire, adaptation scolaire

La Bécane en feu, Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat CAFE, Shawinigan

Catégorie formation professionnelle

Anicafe : pour chouchouter vos animaux, Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat CAFE, Shawinigan

Prix spécial

Fleur de Lys, pour semer du bonheur, Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat CAFE, Shawinigan

CONSIDÉRANT que le comité organisateur était composé de :

Président(e)

Secrétaire

- ✓ monsieur Denis Morin, directeur-conseil en entrepreneuriat;
- ✓ madame Vicky Bergeron, responsable de dossiers pédagogiques et responsable locale du Concours québécois en entrepreneuriat;
- ✓ monsieur Jean Filion, conseiller pédagogique responsable des arts et de la culture;
- ✓ madame Renée Jobin, conseillère en communications au Secrétariat général et Communications;
- ✓ madame Mélissa Fay, stagiaire en communications au Secrétariat général et Communications;

CONSIDÉRANT également que le jury était composé des personnes suivantes :

- ✓ monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- ✓ madame Line Lecours, commissaire;
- ✓ madame Nicole Thiffault-Marchand, commissaire;
- ✓ madame Vicky Bergeron, responsable du jury;
- ✓ madame Martine Gagnon, conseillère pédagogique;
- ✓ monsieur Marc Lafrenière, directeur adjoint de centre au Carrefour Formation Mauricie;
- ✓ madame Caroline Duranleau, agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse au CJE de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la coprésidence d'honneur fut assumée par madame Isabelle St-Arnaud, présidente de la Coopérative les habitations Apex et monsieur Jean-Sébastien Matteau, président de Productions Novel;

CONSIDÉRANT le succès remporté par le 1^{er} Gala entrepreneurial de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves impliqués dans les projets présentés, aux élèves des huit projets sélectionnés, au personnel, aux membres du comité organisateur, au jury et aux coprésidents d'honneur pour leur participation et leur implication au 1^{er} Gala entrepreneurial de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 193 0409 : CONSIDÉRANT que le Gala entrepreneuriat Étudiant au niveau régional s'est tenu le 28 avril dernier à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan dans le cadre du 11^e Concours québécois en entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que l'organisme responsable du Concours au niveau régional est la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie;

Président(e)

CONSIDÉRANT que quatre projets présentés par la Commission scolaire de l'Énergie sont parmi les lauréats qui représenteront la région à la finale nationale à savoir :

Primaire, deuxième cycle

Des Voeux de Noël très spéciaux
École La Providence, Saint-Tite

Primaire, troisième cycle

Projet collation
École La Providence, Saint-Tite

Secondaire, adaptation scolaire

La Bécane en feu
Centre d'apprentissage et de formation
en entrepreneuriat (CAFE), Shawinigan

Éducation des adultes et formation professionnelle

Anicafe : pour chouchouter vos animaux
Centre d'apprentissage et de formation
en entrepreneuriat (CAFE) Shawinigan

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents madame Patricia Pépin PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves et au personnel impliqués dans ces quatre projets.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 194 0409 :

Rivières;

CONSIDÉRANT que le Concours Chapeau, les filles!, volet régional, s'est tenu le 8 avril dernier à Trois-

CONSIDÉRANT que ce concours vise à faire connaître la diversification des choix de carrière des femmes et à soutenir celles qui ont choisi de suivre, jusqu'à l'obtention de leur diplôme, des formations à prédominance masculine;

CONSIDÉRANT que la candidature, présentée par la Commission scolaire de l'Énergie, soit celle de madame Valérie Laplante, inscrite au DEP en Techniques d'usinage au Carrefour Formation Mauricie, a été recommandée pour le concours national dans la catégorie Prix du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Président(e)

CONSIDÉRANT également que madame Valérie Laplante s'est vue décerner un prix de 700 \$ lors de cette cérémonie régionale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Valérie Laplante, lauréate régionale au Concours Chapeau, les filles!

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 195 0409 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole qui s'est tenu du 19 au 25 avril, que le Centre d'action bénévole de Grand-Mère a reconnu l'implication de jeunes bénévoles passionnés des écoles primaires des secteurs Grand-Mère, Saint-Georges-de-Champlain, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles, et ce, par une activité reconnaissance tenue à l'Hôtel de ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT, particulièrement, qu'a été souligné le bénévolat des jeunes suivants :

École institutionnelle Lac-à-la-Tortue

- ✓ Maxime Mongrain
- ✓ Kate Petiquay-Therrien

École Laflèche

- ✓ Laurie-Ève Giguère
- ✓ Camille St-Pierre

École de Sainte-Flore

- ✓ Mireille Bompeix
- ✓ Félix Dumont
- ✓ Jérémy Roy
- ✓ Jérémy St-Germain

École institutionnelle Saint-Georges

- ✓ Jessica Champagne
- ✓ Stacy Lajeunesse

École Antoine-Hallé

- ✓ Karelle Boisvert
- ✓ Flavie Gélinas
- ✓ Kassandra Gélinas

Président(e)

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Shawinigan a également reconnu l'implication de jeunes bénévoles passionnés des écoles de Shawinigan par une activité reconnaissance tenue à l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT, particulièrement, qu'a été reconnu le bénévolat des jeunes suivants :

École Immaculée-Conception

- ✓ Carolyn Bergeron
- ✓ Sabrina DiFrancesco
- ✓ Aurélie Sylvestre
- ✓ Dave Vallières

École Saint-Jacques

- ✓ Myriam Désilets-Durocher
- ✓ Rosie Déziel
- ✓ Maxime Garon
- ✓ Félix Masson

École Saint-Joseph (Shawinigan)

- ✓ Janie Brière
- ✓ Alexandre Moisan
- ✓ Suwantha Riopel
- ✓ Nicolas St-Clair-Lacroix

École Saint-Charles-Garnier

- ✓ Nicolas Déziel
- ✓ Anthony Gervais
- ✓ Chloé Samuel
- ✓ Alexandre Tousignant-Goudreau

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à ces jeunes pour leur implication bénévole.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 196 0409 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole, que s'est tenu, à La Tuque le 26 avril dernier, le Gala Volare afin de reconnaître l'implication des bénévoles;

Président(e)

CONSIDÉRANT que Alexandra Mathieu, élève du La Tuque High School, a été honorée à titre de bénévole « Jeunesse »;

CONSIDÉRANT également que l'Harmonie avancée école Champagnat La Tuque inc. a mérité un prix dans la catégorie « Milieu culturel » afin de souligner le travail des nombreux bénévoles qui permet d'assurer l'existence de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que des félicitations soient adressées à Alexandra Mathieu ainsi qu'à l'Harmonie avancée école Champagnat La Tuque inc. pour les honneurs reçus.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 197 0409 : CONSIDÉRANT que l'école secondaire Val-Mauricie a organisé une conférence sur les forces de la vie avec un prestigieux invité, en l'occurrence monsieur Martin Gray;

CONSIDÉRANT que cet événement s'est tenu le 27 avril 2009 à Espace Shawinigan pour les élèves et le personnel de l'école, mais qu'il était également accessible à la population;

CONSIDÉRANT que cette activité fut un réel succès tant auprès des jeunes que des adultes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à l'école secondaire Val-Mauricie et aux personnes impliquées dans ce projet, dont tout particulièrement à madame Isabelle St-Hilaire, responsable de cet événement.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron soumet aux commissaires les calendriers scolaires 2009-2010 en formation générale des adultes et en formation professionnelle et une entente concernant le diplôme d'études professionnelles en Conduite de machinerie lourde forestière. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Calendriers
scolaires 2009-
2010 en formation
générale des
adultes et en
formation
professionnelle

RÉSOLUTION 198 0409 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que les calendriers scolaires 2009-2010 des ordres d'enseignement secondaire (3 et 4-5 pour la Maison Familiale Rurale), formation générale des adultes (Centre d'éducation des Adultes et École forestière de La Tuque) ainsi que la formation professionnelle (Carrefour Formation Mauricie et École forestière de La Tuque) soient adoptés tels que décrits au document 0409-09.

Adopté unanimement

Entente avec
Emploi-Québec

RÉSOLUTION 199 0409 : CONSIDÉRANT qu'une formation pour l'obtention du diplôme d'études professionnelles en Conduite de machinerie lourde forestière est offerte à Shawinigan;

CONSIDÉRANT le contrat de service entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Centre local d'emploi de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (249448-0) avec le Centre local d'emploi de Shawinigan concernant le diplôme d'études professionnelles en Conduite de machinerie lourde forestière;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, Me Serge Carpentier présente un document concernant le processus pour le choix des œuvres d'art offertes au personnel retraité.

Processus pour le
choix des œuvres
d'art pour le
personnel retraité

RÉSOLUTION 200 0409: Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le processus pour le choix des œuvres d'art pour le personnel retraité décrit au document 0409-10.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer sur chacun des dossiers.

Dépôt des
orientations du
plan d'effectifs du
personnel
professionnel

RÉSOLUTION 201 0409 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel professionnel, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2009-2010;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Lise Marchand PROPOSE que soient déposées, pour fins de consultation, les orientations du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2009-2010 décrites au document 0409-11.

Adopté unanimement

Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général

RÉSOLUTION 202 0409 : CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel de soutien, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2009-2010;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année 2009-2010 décrit au document 0409-12.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 203 0409 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Suzanne Ayotte, enseignante au préscolaire, à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, laquelle est effective au 30 juin 2009;
- ✓ François Baugée, enseignant au primaire, à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 29 juin 2009;
- ✓ Odette Beaudry, conseillère en rééducation, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 30 mai 2009;
- ✓ Lise Bélanger, enseignante au secondaire, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 30 juin 2009;
- ✓ Denise Binette, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, laquelle est effective au 29 juin 2009;
- ✓ Pauline Chamberland Béland, technicienne en administration, à l'École forestière de La Tuque, laquelle est effective au 30 mars 2009;
- ✓ Francine Durand, enseignante au primaire, à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2009;
- ✓ Benoît Fréchette, concierge, à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 5 août 2009;

Président(e)

- ✓ Monique Rousseau, enseignante au primaire, à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective au 30 juin 2009.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 204 0409 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive des personnes suivantes :

- ✓ Nicole Bergeron, enseignante à l'école La Croisière à Saint-Séverin, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Thérèse Bureau-Denis, enseignante à l'école Primadel à Saint-Adelphe, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009;
- ✓ Angèle Pépin, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Adopté unanimement

Entente –
Négociation locale
personnel de
soutien

RÉSOLUTION 205 0409 :

CONSIDÉRANT que les dispositions liant le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.) représentée par son agente négociatrice la Fédération du personnel de soutien scolaire (F.P.S.S.) pour le compte des employées et employés de soutien des commissions scolaires francophones du Québec prévoient que certaines matières sont l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic;

CONSIDÉRANT que le Syndicat du personnel de soutien de la Mauricie a présenté une demande afin de procéder à des négociations à l'échelle locale;

CONSIDÉRANT qu'il y a un projet d'entente portant sur la liste de priorité d'embauche, l'entente locale et l'arrangement local;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission de négociation;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit accepté le projet d'entente portant sur la liste de priorité d'embauche, l'entente locale et l'arrangement local;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente –
Arrangements
locaux soutien

RÉSOLUTION 206 0409 : CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de soutien prévoit la possibilité que la commission et le syndicat conviennent d'arrangements locaux;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) relativement aux événements de force majeure;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le syndicat précité pour les événements de force majeure;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente –
Modalités de prise
de retraite d'une
personne salariée

RÉSOLUTION 207 0409 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat de des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) concernant les modalités de prise de retraite d'une personne salariée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente –
Définition et
conditions de
l'emploi étudiant

RÉSOLUTION 208 0409 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) concernant la définition et les conditions de l'emploi étudiant;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) ;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique. Monsieur Christian Lafrance, directeur, soumet alors une recommandation quant au choix des professionnels pour constituer une banque de firmes d'architectes et d'ingénieurs. Au terme des explications fournies, il est donné suite à cette recommandation.

Choix des professionnels pour constituer une banque de firmes d'architectes et d'ingénieurs

RÉSOLUTION 209 0409 : CONSIDÉRANT les projets à réaliser dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments », « Résorption du déficit d'entretien », « Accessibilité aux immeubles aux personnes handicapées » et ceux réalisés avec l'enveloppe AMT pour l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit procéder au choix de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, par sa résolution numéro 166 0309, a désigné les personnes suivantes pour composer le comité de sélection :

- ✓ monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
- ✓ monsieur Maurice Poudrier, commissaire;
- ✓ madame Nicole Trudel, commissaire;
- ✓ monsieur Claude Leclerc, directeur général;
- ✓ monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique ou en cas d'empêchement de ce dernier, de madame Sylvie Rainville, coordonnatrice des Services des ressources matérielles et de l'informatique;
- ✓ madame Monique Guay pour agir à titre de secrétaire du comité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité, après analyse et évaluation des propositions reçues, ont soumis au conseil des commissaires des recommandations contenues dans le compte rendu décrit au document 0409-13;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que la banque de professionnels, pour réaliser certains mandats pour les projets retenus dans le cadre des mesures « Maintien des bâtiments », « Résorption du déficit d'entretien », « Accessibilité aux immeubles aux personnes handicapées » et AMT pour l'année 2008-2009, soit composée des firmes suivantes :

Architectes

Régis Côté et associés, architectes
125, 5^e Rue
Shawinigan (Québec)
G9N 1E2

Les architectes Jacques et Gervais
769, 5^e Rue
Shawinigan (Québec)
G9N 1G2

Michel Pellerin architecte
1603, avenue Saint-Marc
Shawinigan (Québec)
G9N 2H6

Ingénieurs

Dessau inc.
2729, avenue Saint-Marc
Shawinigan (Québec)
G9N 2K6

Pluritec Ltée
585, avenue des Cèdres
Shawinigan (Québec)
G9N 1N6

Consultants Mesar inc.
776, 5^e Rue C. P. 218
Shawinigan (Québec)
G9N 6T9

Firmes spécialisées en efficacité énergétique

Synergétik
3675, rue St-Joseph
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4J4

QUE, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à l'article 45 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, la commission scolaire retiendra, en rotation, les services des firmes s'étant qualifiées, et ce, lorsque les honoraires versés seront inférieurs à 100 000\$;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Lafrance soumet des informations concernant l'enregistrement de fiches immobilières de la fibre optique.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 28 avril 2009.

Président(e)

Relativement aux sujets divers, monsieur le commissaire Alain Gervais exprime son intérêt pour qu'un logiciel permettant l'annotation des documents électroniques soient mis à la disposition des membres du conseil des commissaires. Une étude et un suivi sera fait quant à cette demande.

À 21 h 15, l'ordre du jour étant complété, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 210 0409 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire